



l'association

édito/ De grands chantiers pour 2018 !

Le vent a fait tourner la page 2017, pour ouvrir celle de 2018.

Le retrait des Etats-Unis de l'accord sur le climat, les difficultés sociales et économiques pour abandonner le charbon en Allemagne ou le nucléaire en France nous rappellent que réussir la transition énergétique et limiter le réchauffement climatique à 3°C, demandera encore beaucoup de temps et de convictions. Bien sûr, les énergies renouvelables deviennent moins chères que les énergies fossiles et une large majorité des français a pris conscience de leur intérêt - c'est porteur d'espoir.

Plus localement, 2017 a été l'année de la construction du parc éolien de Chamole, mais aussi celle de la disparition de Rénovons !. La coopérative créée pour apporter un soutien aux particuliers qui souhaitent rénover en associant ingénierie et groupement d'entreprises n'a pas su trouver sa clientèle auprès d'un public pas encore prêt à payer pour une prestation intellectuelle.

La nouvelle année s'ouvre sur de grands chantiers, dans les domaines de la maîtrise de l'énergie et de la massification des rénovations thermiques de qualité, ainsi que du développement du mix énergétique renouvelable sur les territoires par les acteurs locaux et les citoyens.

AJENA et ses partenaires, l'ADEME qui fait un travail formidable, la Région Bourgogne Franche Comté qui a ciblé la transition énergétique comme un axe prioritaire, l'État, les départements, les collectivités et leurs groupements, les territoires, vont relever ce défi.

Excellente année 2018, que votre soutien et votre mobilisation contribuent à préserver notre planète ! ■



par Christophe Nouzé,
président d'AJENA



AGENDA

► 4 mars Trail des éoliennes

Départ et arrivée Poligny

Contact: M. Paul Jeandot 06 72 35 89 74

► 15 au 18 mars Salon Bois-Energie à Grenoble

► Jeudi 22 mars

Assemblée Générale Ajena

au CARCOM à Lons-le-Saunier

Contact: l'accueil AJENA 0384478110

► Jeudi 22 mars

Exposition de professionnels du bois énergie, en parallèle de l'assemblée générale d'AJENA :

au CARCOM à Lons-le-Saunier

Contact: accueil AJENA 0384478110

La réduction de la vitesse à 80 km/h sur les routes secondaires : une bonne mesure du point de vue écologique ?

La France peine à atteindre ses objectifs fixés lors de la COP21 sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le domaine des transports. Conduire moins vite c'est consommer moins et réduire les émissions de gaz.

On estime **une réduction de 12.5% du CO₂ émis** soit plus de 12 kg sur une distance de 500 km. En France une voiture roule en moyenne 18 500 km par an et le parc automobile représente plus de 39 millions de véhicules concernés par la réforme.

D'après Bison Futé rouler 10 km/h en moins permet d'économiser 3 à 5 L de carburant sur une distance de 500 km, la sécurité routière annonce elle une économie moyenne de 120 euros/an pour les automobilistes.

Il existe en outre d'autres moyens de déplacement collectifs ou individuels plus économiques et écologiques. ■



Shutterstock

L'autoconsommation collective d'électricité, l'énergie du soleil en partage

Produire, partager, consommer ensemble une production électrique est maintenant une réalité, grâce à un cadre juridique récent. À l'échelle d'un quartier, d'une commune ou d'une copropriété, des outils techniques permettent une répartition précise entre producteurs et consommateurs.

Le cadre réglementaire publié en 2017 ouvre la voie à un nouveau modèle énergétique qu'est l'autoconsommation collective (ACC).

La loi et le décret sorti en 2017 permettent de s'appuyer sur le réseau public d'Enedis (ex ERDF) pour produire à plusieurs et partager cette électricité avec nos voisins.

Actuellement, la vente totale de sa production à l'opérateur historique reste une solution pertinente, mais le tarif d'achat du kilowattheure connaît une décote régulière. Un jour prochain, il sera inférieur au tarif réglementé que propose EDF. Il deviendra donc plus intéressant de consommer sa production et de vendre le surplus. Jusqu'à aujourd'hui, cette vente de surplus n'était possible qu'à des tarifs très bas.

Le nouveau cadre juridique autorise maintenant la vente de sa production au voisinage, mais à des tarifs plus avantageux pour le producteur et le consommateur.

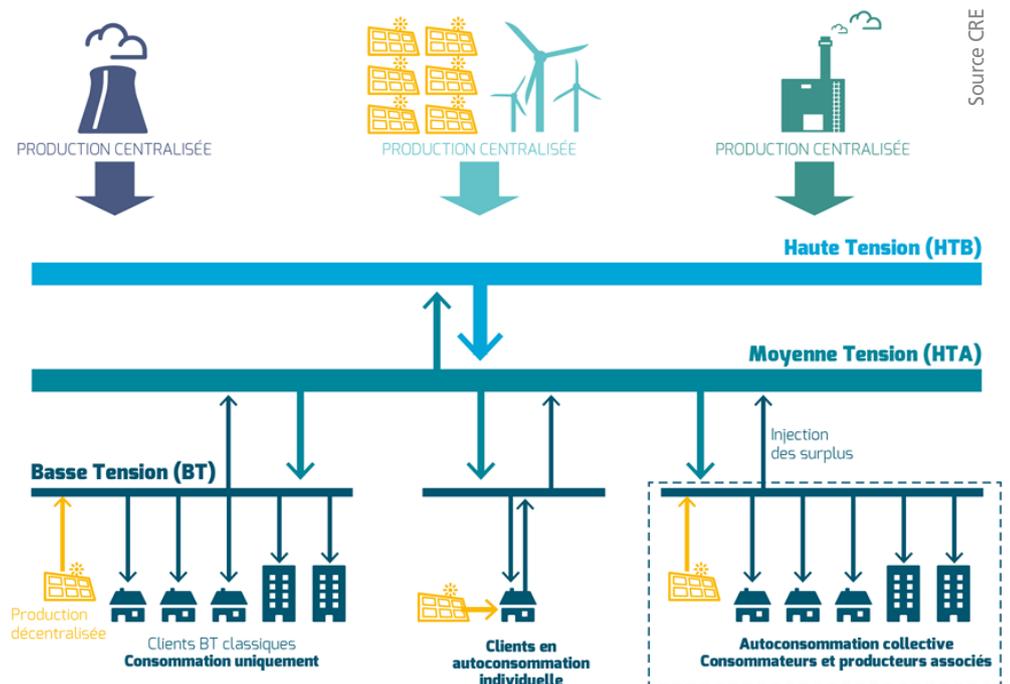
Parallèlement, la situation économique évolue rapidement dans le secteur du photovoltaïque, les prix des modules (panneaux) fondent, ce qui permet des investissements moins lourds pour les installations des producteurs.

Comment ça marche ?

Selon la nouvelle loi, un projet d'autoconsommation collective est lié à une contrainte technique, les points d'injection et de soutirage doivent être situés en aval d'un même poste de transformation d'électricité de moyenne en basse tension. Plus simplement, cela signifie que les producteurs et les consommateurs doivent être reliés au même transformateur électrique

de quartier. De plus, l'installation de compteurs communicants (Linky) pour un calcul en temps réel des consommations et une répartition précise des productions. Enedis s'engage à installer les compteurs communicants chez tous les acteurs regroupés dans une autoconsommation collective, seulement si le déploiement programmé du Linky n'est pas planifié dans l'année.

Enedis ne voulant pas négocier avec une multitude de consommateurs et de producteurs, une Personne Morale Organistarice (PMO) devra être créée et sera l'interlocuteur privilégié pour ce type d'opération. Une PMO pourra être une association, un lotissement,



Source CRE

Schéma production/consommation d'électricité : l'autoconsommation collective (ACC) une production décentralisée pour une opportunité économique.

une coopérative, une collectivité, un bailleur social, une entreprise, voire un club d'investisseurs (CIERC par exemple)...

Une fois en place, le système informatique d'Enedis mesure, calcule et publie les quantités d'énergie nécessaires à la réalisation de l'opération, à partir de profils de consommateurs établis avec la PMO et des courbes de charge issues de Linky. Toutes ces informations sont mises à disposition de la personne morale organisatrice.

Une grande quantité d'informations numériques sur les usages (éclairage, électroménager, chauffage...) sont donc collectées et circulent sur le réseau public d'électricité. Pour garantir la fiabilité et la confidentialité des données, celles-ci sont cryptées et signées numériquement en utilisant la technologie des blockchain. Cette technologie de transmission certifie également toutes les transactions entre producteurs et consommateurs.

La fiscalité

Dans une opération d'autoconsommation collective de moins de 100 kW, les (ou le) producteurs ne sont pas vus comme un fournisseur d'électricité classique : ils ne sont pas soumis à l'ensemble des obligations habituelles d'un opérateur. La vente d'électricité proposée aux consommateurs sera allégée des multiples taxes comprises dans le prix du kWh.

Le prix du kWh correspond au coût des consommations, plus une série de taxes variables, dont le TURPE est une part importante. Le TURPE (Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité) sert à rémunérer les gestionnaires de réseau ENEDIS et RTE (Réseau de transport d'électricité), il correspond au coût de l'acheminement de l'électricité, qui est réévalué tous les quatre ans.

L'autoconsommation collective s'appuie sur le réseau public, mais sur de courtes distances. Ce qui avantage le réseau en réduisant les pertes d'énergie liées au transport.

Avec une exonération (ou une diminution) du TURPE et un allègement des autres taxes, le consommateur, au sein d'une autoconsommation collective, pourrait acheter son kWh entre 7 et 8 cts € (comparé au tarif réglementé de 15/16 cts €). Ce tarif reste négociable entre les consommateurs et les producteurs et pourrait se situer entre 10 et 13 cts € pour un retour plus rapide sur les investissements. Les récentes opérations d'ACC ont encore peu de recul sur l'exercice et ces chiffres sont relativement hypothétiques.

L'adhésion au dispositif d'autoconsommation collective sera, dans un premier temps, une manière pour les citoyens de participer à un projet local de partage d'énergie renouvelable. ■

Copropriétés, collectivités et bâtiments multi-entreprises sont des structures bien adaptées à l'autoconsommation collective

Une installation de panneaux sur de grandes toitures, des compteurs communicants concentrés dans un espace, un groupement de copropriétaires sensible à la démarche : l'habitat collectif se prête plus facilement à ce type de projet. La difficulté réside dans le financement commun d'une installation, mais seuls un ou deux copropriétaires peuvent devenir les producteurs, qui financeront leurs investissements avec la vente de l'électricité aux autres résidents volontaires (copropriétaires et locataires).

Le patrimoine des communes est aussi très pertinent, les bâtiments communaux sont souvent regroupés dans un secteur, un quartier. L'ensemble des toitures représente un potentiel d'autoproduction électrique important, qui servira à l'autoconsommation des différents services techniques, administratifs, scolaires... souvent très consommateurs d'énergie en journée. Dans ce cas, pas de vente d'énergie possible aux habitants, sans la création d'un Service Public Industriel et Commercial.

Les zones d'activités industrielles ou immeubles multi-entreprises se prêtent également aisément au dispositif.



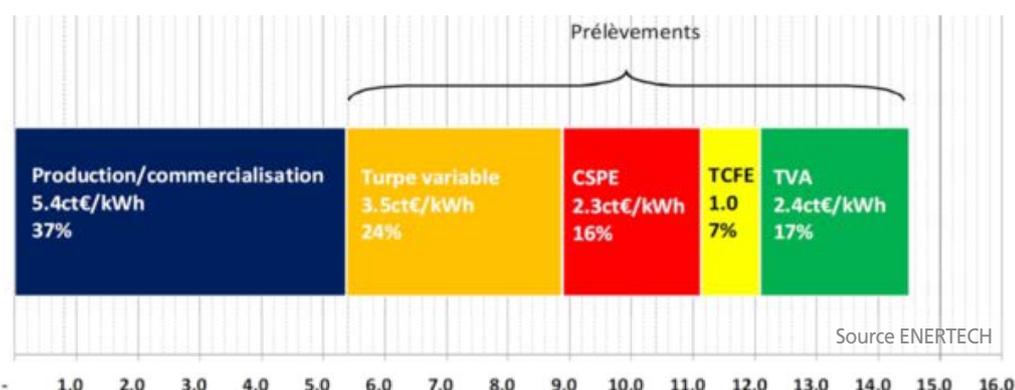
www.hdmmedia.fr

PROJET D'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE DANS LE JURA

Sur le Parc naturel régional du Haut-Jura, plusieurs centrales villageoises sont en cours de création. Certaines d'entre elles pourraient s'inscrire dans des opérations d'autoconsommation collective.

En 2018, les premières opérations seront accompagnées par ENEDIS via un modèle de convention d'autoconsommation collective et des modalités de mise en œuvre.

Décomposition du prix du kWh TTC d'électricité dans le tarif bleu 6kVA de base (ct€/kWh)

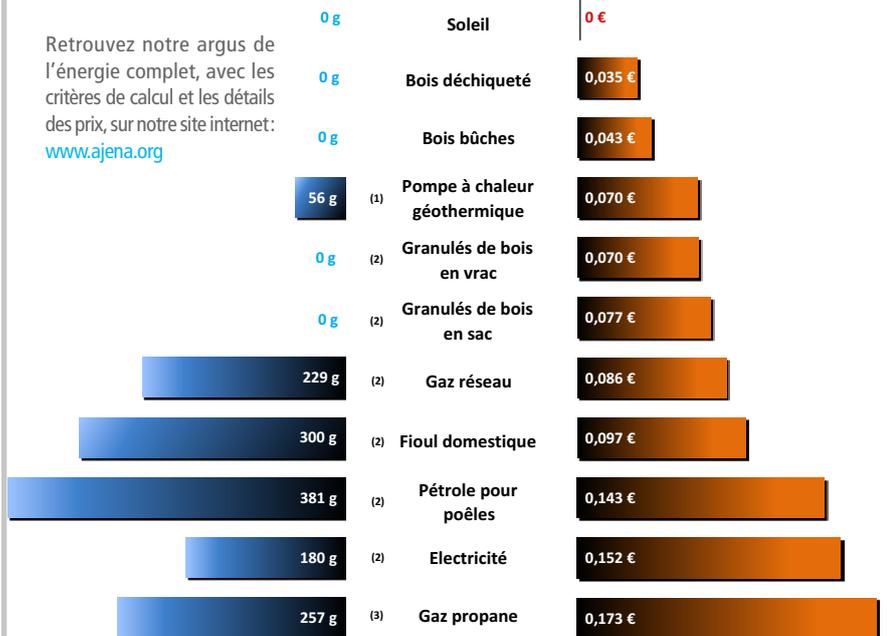


Besoin d'un conseil approfondi ?

- Pour un projet photovoltaïque individuel ? Contactez l'Espace info énergie **0384478114**
- Pour les centrales villageoises, contactez Vincent Bruyère Ajena, au **0384478115**

L'ARGUS DES ÉNERGIES AJENA / Janvier 2018

Retrouvez notre argus de l'énergie complet, avec les critères de calcul et les détails des prix, sur notre site internet: www.ajena.org



Rejet de CO2 Fossile en grammes/kWh **

** kWh utiles - (1) Source : AJENA selon étude ADEME/EDF (2) Source : ADEME - (3) Source : ADEME/EDF

Prix des énergies en euros/kWh **

Les émissions de CO2 issues de la combustion du bois sont considérées comme absorbées par la croissance des arbres suivant le principe du cycle du carbone forestier. L'accroissement annuel des forêts, mesuré en m³ par an et par hectare, mesure la quantité annuelle de ressource renouvelable disponible (matière et énergie), dans la mesure où les forêts sont gérées durablement, ce qui est le cas dans nos régions.

▲ Comparatif du coût des énergies (chauffage et production d'eau chaude)

DROIT DE RÉPONSE

La nécessité de concilier hydroélectricité et continuité écologique.

Les Associations de sauvegarde de Moulins avec un budget de quelques milliers d'euros ne peuvent pas être des entreprises de lobbying contrairement à certaines associations dites environnementales.

L'Association de Moulins que je préside et les autres présidents ont à cœur de lire les études scientifiques parues sur le sujet de la biodiversité en rivière, nous avons les moyens intellectuels de les comprendre et nous ne nous permettons pas de les interpréter librement.

Aux regards des enjeux environnementaux actuels, la mesure de protection des seuils de moulins, de non destruction, n'est pas une mesure contre productive mais bien au contraire une mesure d'intérêt général, mais pour autant il faut être en mesure de lire toutes les études et d'en faire l'analyse. Vous proposez des solutions de perte de

productivité, d'abaissement de hauteur de chute qui sont contraires à la démarche de votre association.

Les récentes lois votées par le parlement (montagne, biodiversité, patrimoine, autoconsommation) auraient pu améliorer la situation si elles étaient appliquées car elles visent toutes à atténuer les effets négatifs de la stratégie obsolète de continuité écologique.

La conservation des seuils est aujourd'hui d'autant plus impérative qu'en ralentissant l'eau, ils stimulent les processus d'autoépuration des nitrates, du phosphore et de certains pesticides, comme rappelé par le récent rapport Pinay de 2017, confirmant les résultats du PIREN depuis les années 1990.

Albert Higounenc, Associations de sauvegarde de Moulins



AJENA, énergie et environnement en Franche-Comté :

28, boulevard Gambetta – 39000 Lons-le-Saunier – Tél. 03 84 47 81 10

www.ajena.org – contact@ajena.org

ISSN : 1265-3209 dépôt légal janvier 2007

ECO-GESTE



Combien consomme votre télévision ?

4 h par jour ! C'est la durée quotidienne moyenne pendant laquelle la télévision d'un foyer français reste allumée, soit 60 jours par an passés devant la télé... Et pendant les 20 h où on ne la regarde pas ? Ces mêmes télévisions restent souvent en veille et continuent donc de consommer de l'énergie.

Depuis 15 ans, les écrans traditionnels (à tube cathodique) ont progressivement laissé place aux écrans plats, équipés de technologies « plasma » ou « d'écrans LCD » et dorénavant d'« écrans LED ».

À l'usage, regardez-là le moins possible... et éteignez systématiquement les TV après usage à l'aide d'une multiprise ou d'un programmeur pour couper les éventuelles veilles résiduelles.

Plus votre télévision sera récente, plus sa puissance en veille sera faible, inférieure à 1 watt pour des télévisions commercialisées après 2007.

À l'achat, plusieurs paramètres sont à prendre en compte pour connaître la consommation d'électricité d'un téléviseur :

- l'information énergétique apposée sur l'étiquette énergie, obligatoire depuis 2011 sur les TV

- La taille de l'écran : privilégiez des écrans de faible dimension (diagonale)

Quelle que soit la technologie choisie, plus la taille de l'écran est grande, plus la consommation électrique sera élevée.

- La technologie de l'écran : plasma, LCD ou LED ?

À tailles d'écrans équivalentes :

- les écrans plats LCD consomment moins d'électricité que les anciens téléviseurs cathodiques
- les écrans à rétroéclairage LED consomment moins que les écrans LCD
- une télévision LCD consommera près de trois fois moins qu'une télévision à écran plasma. ■

Édité grâce au soutien financier de la DREAL Franche-Comté (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement)

